

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 32 (1894)  
**Heft:** 8

**Artikel:** Comment on corrige son mari  
**Autor:** Desbois  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-194139>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT:**

SUISSE: un an . . . 4 fr. 50  
six mois . . . 2 fr. 50  
ETRANGER: un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteure vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**LES ABONNEMENTS**  
datent du 1<sup>er</sup> janvier, du  
1<sup>er</sup> avril, du 1<sup>er</sup> juillet ou  
du 1<sup>er</sup> octobre.

**Comment on corrige son mari.**

Pour rassurer les lectrices du *Conteur*, qui pourraient encore être impressionnées par l'article que ce journal a publié sous le titre: *Où l'on peut battre sa femme impunément*, je viens leur raconter une petite histoire, que j'ai écoutée l'autre jour avec beaucoup de plaisir :

Une petite femme bien jolie, bien gentille, aimait beaucoup son mari. Chaque fois que ce dernier revenait de son bureau, il trouvait la maison en fête. Les repas étaient prêts à l'heure et les mets qu'il préférait toujours placés devant lui sur une nappe blanche comme la neige.

Eh bien! malgré tout son bien-être, Monsieur n'était jamais content, et sa femme attentive cherchait en vain à découvrir le moindre rayon de gaité sur sa figure sombre. Elle soupirait en secret, la pauvrette, et paraissait résignée; mais elle ne l'était pas, au contraire, et dans ce brave petit cœur, en silence, et sans qu'on s'en doutât, germait le désir de remettre à l'ordre son mari mécontent.

Le seigneur et maître rentra un jour pour dîner, plus superbement dédaigneux que jamais. Il ouvrait rarement la bouche, mais lorsqu'il daignait le faire, c'était pour tout blâmer, potage, viande, légume, dessert et femme par dessus le marché. Rien n'était bien fait, rien ne lui plaisait, et les douces excuses de son épouse étaient impuissantes à faire cesser ses reproches injustes.

Cette fois, la petite dame était à bout de patience. Elle se leva et, avec un air que son mari ne lui connaissait pas, se dirigea du côté de la porte en lui disant: « Quand les enfants deviennent trop insupportables, on les enferme jusqu'à ce qu'ils promettent d'être sages. Au revoir, monsieur, réfléchissez à votre conduite et repentez-vous, et vous serez alors remis en liberté. »

Madame sort, la porte se referme sur elle, et, crac! la clef est tournée!

La surprise cloue pendant quelques secondes le mari au plancher, mais il reprend bientôt ses sens, essaie en vain d'ouvrir la porte et constate qu'il est aussi bien prisonnier que s'il eût été

surpris en train d'accomplir quelque délit.

« Prisonnier, moi moi-même? » Et il regarde sa personne dans une glace en faisant des gestes désespérés. « Un homme de mon rang et dans ma position se voir mettre sous clef; nous allons voir!... Louise!... »

— Qu'y a-t-il, mon ami?

— Tu oses me demander ce qu'il y a? Mais dans quel monde vivons-nous!... Ce qu'il y a, c'est que tu vas ouvrir cette porte, ou... je la réduis en poussière!

— Ne parle pas si haut, chéri, je t'entends très bien, je suis au salon, presque à tes côtés; si tu veux rester bien tranquille et m'écouter, je te lirai un article sur les devoirs des maris, qui me plaît beaucoup, et qui te servira peut-être. Tu as du reste tout intérêt à ne pas faire de bruit, car la bonne viendra s'informer de ce qui se passe; et pour un avocat ce serait ridicule, ne le trouves-tu pas aussi, d'être surpris en train de subir une punition?...

— Voyons, Louise, reprend Monsieur d'une voix un peu moins irritée, ne fais pas l'enfant et ouvre cette porte; tu sais que je dois retourner à mon bureau.

— Ton bureau m'inquiète peu dans ce moment; ce que je veux, c'est que mon mari se conduise à l'avenir plus gentiment envers moi. Quand il sera disposé à m'exprimer ses regrets et à me promettre de faire mieux, il n'aura qu'à me le dire par le trou de la serrure. Ma décision est irrévocabile: le repenter ou la prison!

— Ah! Louise, tu me tortures; j'entends du bruit!... c'est le téléphone, n'est-ce pas?

— Tranquillise-toi, mon cher mari, je vais voir.

Au bout d'un instant, Madame rentre:

— Ce n'est rien qui doive te tourmenter; ton commis te dit seulement qu'un paysan t'attend à ton bureau pour te consulter. C'est à propos d'un procès qu'il veut faire à son voisin. Comme mon idée est que les procès devraient être abolis, puisqu'ils ne font que du mal, je ne regretterai pas si tu

ne peux quitter la maison aujourd'hui.

— Louise! Louise! tu es sans pitié! Un paysan, dis-tu, et tu ne veux pas me laisser sortir? Tu veux donc m'ôter le pain de la bouche? Mais pense à nos enfants, si nous en avons plus tard!... Voyons, chère Louise, ouvre-moi, je t'en supplie!

— Il ne te sert à rien de t'agiter, mon ami; tu n'as autre chose à faire pour le moment que de répondre à mes questions. Veux-tu te repenter? Veux-tu me promettre de mieux faire et veux-tu, en sortant, me donner un baiser, pour me prouver que tu ne me gardes pas rançune.

— Louise!... encore une fois, ouvre-moi!

— Oui, chéri, quand tu auras accepté mes conditions.

— Eh bien! terrible femme, je me repens; je te jure de mieux me conduire envers toi; mais, pour le baiser, oh! jamais!... A présent, ouvre-moi!

— Réfléchis, mon cher mari. J'ai dit: 1<sup>o</sup> te repenter; 2<sup>o</sup> promettre de te corriger; 3<sup>o</sup> me donner un baiser: c'est à prendre ou à laisser. En attendant ta décision, je commence à te lire l'article dont je t'ai parlé, n'est-ce pas?

— Le baiser aussi, ma chère petite, oh! oui, tu l'auras; mais, ouvre-moi, je t'en conjure!

Madame vient de sortir Monsieur de sa prison; ce dernier, malgré son angoisse, sa crainte d'arriver trop tard au bureau et de manquer une bonne affaire, se soumet sans trop de peine à la troisième condition imposée; mais en donnant le baiser promis il glisse tout bas à l'oreille de sa femme: « Tu ne le diras à personne, au moins! »

Que les lectrices du *Conteur* soient sans inquiétude, car le petit récit qui précède leur prouve que, s'il se fait de bonnes cures sur le sol étranger, il s'en fait d'excellentes aussi dans notre pays, et cela sans cannes et sans cravaches.

M<sup>me</sup> DESBOIS.